

# Le Marais de La Roche

## FICHE D'IDENTITÉ

### Localisation :

Cordemais, Bouée et Malville

**Surface :** 334 ha

**Etymologie :** ce marais tirerait son nom d'une roche située à l'intersection de 3 communes.

**Gestionnaire :** Syndicat des marais estuariens de Cordemais

**Linéaire réseau hydraulique :**

Total : 80 km

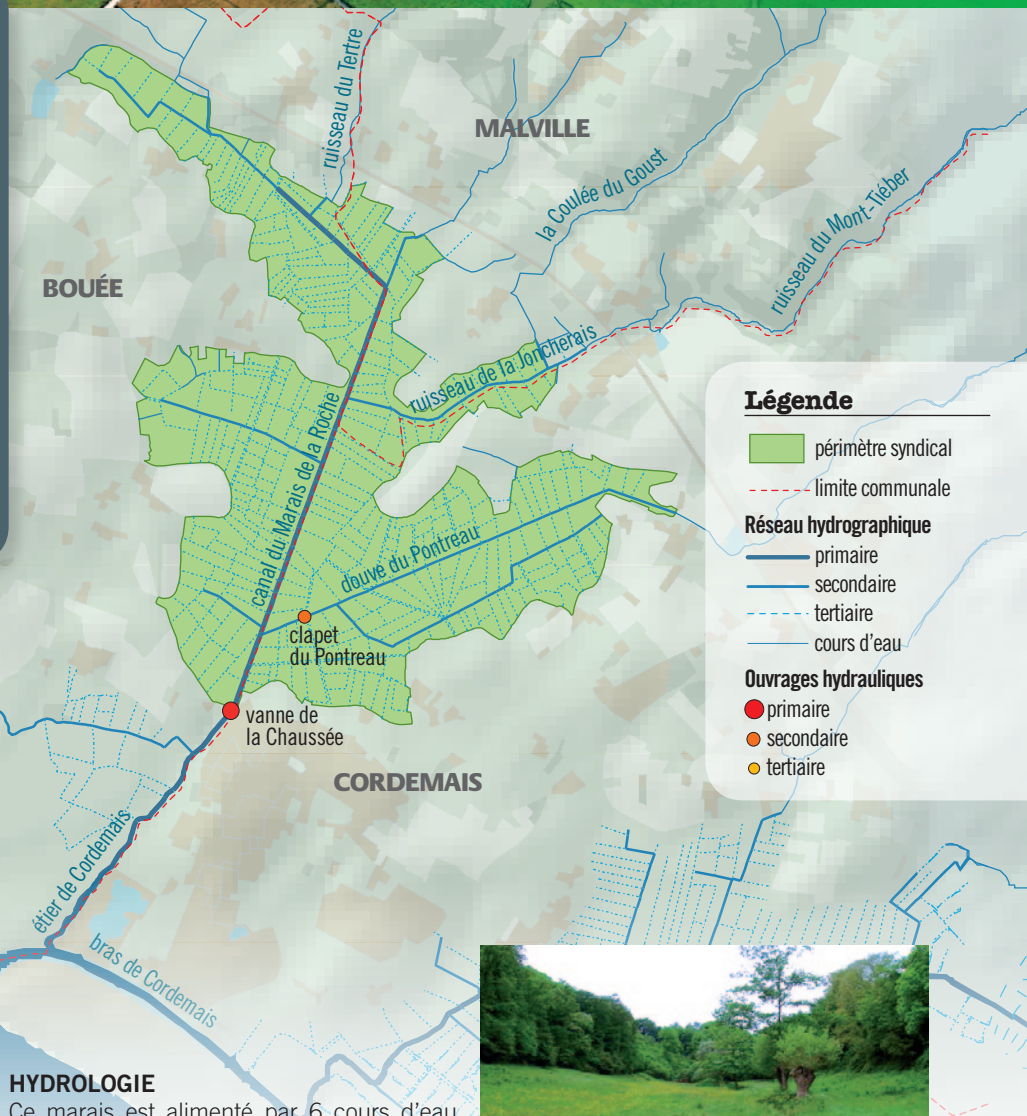
Géré par le syndicat : 11 km

**Vannages :** 2

**Propriétaires :** 142

**Exploitants agricoles :** 20

**Statut des terrains :** privé dominant



### Légende

- périmètre syndical
- limite communale
- Réseau hydrographique**
- primaire
- secondaire
- tertiaire
- cours d'eau
- Ouvrages hydrauliques**
- primaire
- secondaire
- tertiaire



0 0,25 0,5 1 Kilomètres

Sources : GIP Loire Estuaire, 2011 Thème Hydro BD Topo IGN - Réalisation : GIP Loire Estuaire, 2011

## Description

### MORPHOLOGIE

Situé en fond de vallée, à 1,5 km de la Loire, le marais de La Roche est une zone humide enclavée et reliée uniquement au fleuve par l'étier de Cordemais (ou étier de la Chaussée). Son altitude se situe en moyenne près de 1 m plus bas que la ligne de rive de la Loire. Les parties les plus basses se trouvent au pied du Sillon de Bretagne.



### HYDROLOGIE

Ce marais est alimenté par 6 cours d'eau (Pontreau, Mont Tiéber, Coulée du Goust, Prévault, Tertre, Hioterie) et les précipitations. Il est régulièrement inondé, de novembre à mars : on dit que le marais « blanchit ». Très en retrait dans la plaine alluviale, il n'est pas submersible par la Loire.

### BIODIVERSITÉ

**Milieux :** le marais de La Roche se caractérise par un ensemble de prairies humides à très humides notamment en pied de coteau. S'y imbriquent localement quelques roselières et de rares boisements. A noter la présence de prairies tourbeuses dans le diverticule nord-ouest. C'est un des rares secteurs de l'estuaire à posséder ce type d'habitat.



**Espèces :** il dispose d'un peuplement piscicole de qualité, riche de plusieurs espèces patrimoniales (able de Hekel, anguille, bouvière, ide mélanote). Son maillage bocager constitue un habitat favorable aux insectes. A noter également l'existence d'une bonne diversité floristique et la présence d'espèces végétales caractéristiques des gradients d'humidité comme la guimauve officinale, la fougère des marais ou le marisque.





## ➔ Histoire

### Aménagement du marais

Hormis quelques douves creusées dans le secteur du Goust et au nord de la Cour de Bouée, le marais de La Roche semble encore très peu aménagé au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il s'agit alors d'une vaste dépression inondable d'où émergent quelques points hauts comme La Grande Île.

En 1771, le marquis de Querhoent concède la mise en valeur du marais de La Roche à la compagnie De Bray, déjà en charge de l'aménagement des marais de Donges et de Saint-Gildas-des-Bois. Cette compagnie afféagiste prévoit la réalisation des travaux contre un tiers de la superficie des terrains asséchés. Néanmoins, les réactions de la population locale vont être nombreuses. Des actions en justice vont être intentées et provoquer l'arrêt temporaire de l'opération de dessèchement jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les travaux seront intégralement achevés vers 1810.

### Gestionnaires

Le syndicat des marais de La Roche est créé en juillet 1807 pour assurer l'entretien de ces aménagements. Le 12 novembre 2010, il fusionne avec les syndicats du Lot et des Prés cordemaisiens pour devenir le syndicat des marais estuariens de Cordemais (Association Syndicale Autorisée). Ce dernier perçoit une taxe syndicale annuelle de 8,6 euros par ha ainsi que des subventions communales. La Communauté de communes Cœur d'estuaire assure son secrétariat.

## ➔ Gestion hydraulique et agricole

### Gestion hydraulique



Le syndicat gère près de 11 km de réseaux primaire et secondaire. Le canal de la Roche est la colonne vertébrale du marais. Sa régulation est assurée par la vanne de La Chaussée, édifiée vers 1970 en lieu et place d'une écluse à porte d'èbe et de flot datant du début du XIX<sup>e</sup> siècle. La porte – motorisée – est équipée de clapets permettant une gestion fine des évacuations de l'eau vers le fleuve. Les entrées d'eau estivales sont effectuées en ouvrant la porte pour l'abreuvement du bétail et la séparation des

parcelles. Depuis 2010, elle est équipée d'une échelle limnimétrique pour mesurer les niveaux d'eau. Un éclusier réalise les manœuvres à la demande du président du syndicat et relève, chaque semaine, la cote en eau du marais.

Enfin, un clapet permet de limiter la submersion de la partie est du Pontreau lors des entrées d'eau estivales. Il se ferme automatiquement lorsque le niveau de l'eau monte en aval.

### Mode d'exploitation agricole

Les prairies du marais de La Roche sont essentiellement pâturées par un cheptel de vaches à viande. Les agriculteurs exploitent, en complément, d'autres terres qui leur procurent du fourrage destiné à l'alimentation de leur bétail en hiver. Environ 55 % des parcelles sont contractualisées au titre des mesures agroenvironnementales. Les agriculteurs s'engagent à préserver la biodiversité en réduisant l'usage de fertilisants et en respectant des dates de fauche plus tardives.



## ➔ Les actions du syndicat

### Constats

Ce marais possède un réseau dense de douves, colonisé par une végétation diversifiée. L'envasement du réseau est important (50 % de son linéaire principal en 2009). Le ragondin provoque de nombreux dégâts dans les berges et chemins. Environ 13 % du linéaire de douves étaient colonisés en 2010 par des plantes envahissantes (jussie, élodées de Nuttall et du Canada).

### Travaux à venir

Hormis le curage habituel des canaux et des douves, le syndicat interviendra sur les fondations de la vanne de la Chaussée qui présente des fuites posant problème pour le maintien des niveaux d'eau. Un dispositif simple sera également installé sur la vanne pour empêcher

les deux clapets de se refermer totalement lors de la marée montante. Cet espace permettra aux civelles de franchir cet obstacle et de pénétrer en automne et en hiver dans le marais. Enfin, la lutte contre les espèces végétales envahissantes, engagée depuis 2009, sera poursuivie.

### Programme prévisionnel 2011-2015

Curage réseau	Restauration d'ouvrages	Transparence piscicole	Lutte contre les plantes envahissantes
10 km	Confortement des berges et perrés	Aménagement de la vanne de la Chaussée	Plus de 10 km à traiter